



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **15 février 2019**

Compte rendu affiché le **25 février 2019**

Date de convocation du Conseil municipal le **07 février 2019**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEAUD, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA.

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercoice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	33

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia LAKEHAL à Pierre DUSSURGEY, David TOUNKARA à Muriel LECERF, Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Nadia NEZZAR à Mustafa USTA.

Objet :

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Marie-Emmanuelle SYRE, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN^s, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra MONE, NACHA, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

19.02.0010
Prêt de trésorerie à l'association
CERTA



RAPPORT DE MADAME DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Le CERTA est un organisme de formation dont l'activité s'articule autour de 2 volets, l'insertion professionnelle et la formation. Il intervient sur les communes de Vaulx-en-Velin, Givors et Vénissieux.

Sur la commune de Vaulx-en-Velin, le CERTA met en œuvre :

- un accompagnement socioprofessionnel pour les allocataires du RSA financé par la Métropole dans le cadre d'un appel à projet annuel ;
- un accompagnement renforcé vers l'emploi pour tout public co-financé par la Ville, le FSE et la Métropole ;
- des formations sur le numérique à destination de personnes en recherche d'emploi ne maîtrisant pas l'outil informatique ;
- des formations qualifiantes et linguistiques pour le compte de Pôle Emploi, dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences sur la linguistique, les langues, l'informatique et des actions de remobilisation et des formations pour la Région ;
- l'accueil-animation du guichet « emploi-insertion » à Vaulx-en-Velin depuis 2019.

Près de 250 Vaudais sont accompagnés par le CERTA dans le cadre de ces dispositifs, par an.

Aujourd'hui, le CERTA rencontre des difficultés de trésorerie qui engagent sa pérennité. Ces difficultés ne sont pas structurelles, l'association ayant été retenue sur des appels d'offres de la Région et du Pôle Emploi. Le CERTA doit faire face à des dépenses ponctuelles liées à des charges exceptionnelles (personnel).

Pour permettre au CERTA de poursuivre son activité et de franchir ce cap difficile, il est proposé d'apporter un soutien financier via un prêt de trésorerie remboursable d'un montant de 30 000 €. Ce prêt de trésorerie sera remboursé sur deux exercices en deux versements d'un montant de 15 000 € chacun au plus tard le 31/12/2019 pour le premier et le 31/12/2020 pour le second.

En conséquence, je vous propose :

➤ d'autoriser le versement d'un prêt de trésorerie non rémunérée d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2019, remboursable par l'association CERTA sur deux exercices pour un montant annuel de 15000 € au plus tard le 31/12/2019 pour la première tranche et au plus tard le 31/12/2020 pour la seconde tranche ;

➤ d'autoriser Madame le Maire ou ses représentants à signer tout document afférent ;

➤ de dire que la somme sera imputée au chapitre 27 "autres immobilisations financières", compte 274 "prêts", fonction "interventions économiques".

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-29 du CGCT lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

Considérant l'intervention du CERTA, organisme d'insertion professionnelle et de formation intervenant sur la commune de Vault-en-Velin et son action en faveur des demandeurs d'emploi ;

Considérant le problème de trésorerie lié à des charges exceptionnelles de personnel auquel doit faire face le CERTA ;

Entendu le rapport présenté le 15 février 2019 par Madame Kaoutar DAHOUM, adjointe déléguée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 33
Votes pour : 33
Votes contre :
Absentions :

➤ Autorise le versement d'un prêt de trésorerie non rémunéré d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2019, remboursable par l'association CERTA sur deux exercices pour un montant annuel de 15 000 € au plus tard le 31/12/2019 pour la première tranche et au plus tard le 31/12/2020 pour la seconde tranche ;

➤ Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent ;

➤ Dit que la somme sera imputée au chapitre 27 "autres immobilisations financières", compte 274 "prêts", fonction "interventions économiques".

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY